Commune de Paimpont

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213502115-20251128-D202510104-DE

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	15
Présents	13
Absents	2
Exclus	0
Votants	14

Date de la convocation : 18/11/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2025/10/104

Séance du 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, Marie-Françoise CHEVILLON, Renée FILATRE, Lydie JAMIN, Françoise GUERIN, Fabienne SAVATIER et Messieurs Alain LEFEUVRE, Patrick HAUPAS, Aurélien ROLLAND, Didier GUERIN, Stéphane DANION, Philippe BARGAIN, Claude PIEL, Julien DESSA conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur David HENTZIEN.

Était absente : Aurélie ROUAULT

Ayant donné pouvoir : Monsieur David HENTZIEN à Didier GUERIN.

DELIBERATION 2025/10/104 : DM N°2 BUDGET CAMPING.

Rapporteur : Stéphane DANION

CONTEXTE :*Il apparait que les crédits au chapitre 011 du camping ne permettent pas de finir l'année sans une décision modificative.*

Vu la délibération n° 2025/03/028 de vote du budget primitif 2025,

Vu le budget primitif du budget annexe camping,

Considérant que la proposition de décision modificative comme suit,

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :
Chapitre 011 « Dotation aux amortissements et aux provisions » :

IMPUTATION	LIBELLÉ	PRÉVU AU B.P 2025	DMC N°2-2025	TOTAL 2025
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	35 000,00 €	10 000,00 €	45 000,00 €

RECETTES :

Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » :

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213502115-20251128-D202510104-DE

IMPUTATION	LIBELLÉ	PRÉVU AU B.P 2025	DMC N°1-2025	TOTAL 2025
752	Revenus des immeubles non affectés à des activités	205 000,00 €	10 000,00 €	215 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

DÉCIDE l'ajustement de crédits proposés.

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

La Secrétaire de séance,
Marie-Françoise CHEVILLON

MAIRIE de PAIMPONT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
35 (Ille-et-Vilaine)